



PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, le 10 septembre 2009 à 11 h.

Sont présents :

- M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis
- M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec

Sont absents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M^{me} Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Benoît Massicotte, secrétaire

Ouverture de la séance

En l'absence du président et de la vice-présidente du comité exécutif, M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec, est désigné, avec l'accord unanime de tous les membres présents du comité exécutif, pour ouvrir et présider la rencontre.

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu de traiter des orientations budgétaires 2010 à la fin de la présente séance.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 27 août 2009

Résolution n° E-2009-71

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 27 août 2009, en modifiant, à la demande du secrétaire, le libellé de la résolution n° E-2009-68, relative à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Siège social régional, pour le rédiger comme suit :

- D'autoriser le dépôt, auprès de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, d'une proposition, pour les années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014, qui inclut annuellement :
 - La mise à la disposition de cette association d'espaces à bureau et de services connexes (sans déboursés pour la CMQ) ;
 - L'octroi annuel d'un soutien financier de 50 000 \$, lequel pourrait éventuellement être en partie ou totalement remboursé par le gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Rencontre des 4 communautés (Montréal/Québec/Lyon/Bordeaux)

Résolution n° E-2009-72

De former une délégation de la CMQ en vue de la rencontre des 27 et 28 novembre 2009 à Lyon dans le cadre du projet de coopération d'échange du Fonds franco-québécois ;

De désigner pour faire partie de la délégation 3 élus et 2 représentants de l'administration ;

D'autoriser le déplacement des membres de la délégation au 2^{ème} rendez-vous des quatre communautés et d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 10 000 \$;

D'autoriser la direction générale et, s'il y a lieu, un membre du personnel de la CMQ à faire partie de la délégation, pour un montant maximal de 5 000 \$.

Référence : Mémoire du 3 septembre 2009
Certificat du
Trésorier : CT-2009-197
Responsable : Conseillère en planification du développement économique

Adoptée à l'unanimité

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Rencontre des membres du conseil d'administration

Résolution n° E-2009-73

D'autoriser le président, M. Régis Labeaume, accompagné de M. Benoît Massicotte, à participer à la rencontre bi-annuelle des membres du conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra à Chicago les 10 et 11 décembre 2009 et à encourir les frais afférents à cette participation.

Référence : Mémoire du 2 septembre 2009
Certificat du
Trésorier : CT-2009-198
Responsable : Secrétaire

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement des licences pour les logiciels ESRI

Résolution n° E-2009-74

D'accepter le devis de renouvellement des logiciels de géomatique de la firme ESRI Canada, au coût de 18 400 \$ plus taxes pour les années 2009-2010.

Référence : Mémoire du 4 septembre 2009
Certificat du
Trésorier : CT-2009-174
Responsable : Coordonnateur en géomatique – soutien recherche

Adoptée à l'unanimité

Orientations budgétaires 2010

Résolution n° E-2009-75

De soumettre au prochain comité exécutif des ajustements aux orientations budgétaires 2010 visant à réduire le budget à charge des municipalités autant pour la Partie I, en accordant une attention particulière aux investissements nouveaux liés aux dossiers stratégiques, que pour la Partie II, en ce qui concerne les obligations liées à la révision du PGMR.

Référence : Mémoire du 10 septembre 2009
Responsable : Directeur général et trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2009-76

De prendre acte du bordereau d'information en date du 10 septembre 2009 contenant les documents suivants :

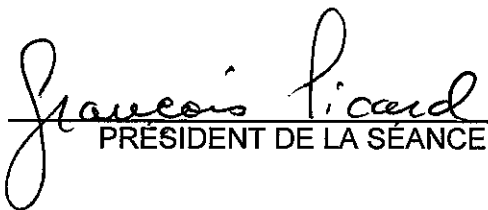
- a) Note de M. André Bouillon, conseiller en aménagement du territoire, à M. Marc Rondeau, directeur général, datée du 17 juillet 2009 et relative à une demande d'avis du MAMROT concernant le règlement n° R.A.V.Q. 477 de l'agglomération de Québec modifiant son règlement de contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (règlement n° R.A.V.Q. 88) ;
- b) Note de Mme Chantale Gendron, conseillère en planification du développement économique, datée du 9 septembre 2009 et relative au Budget 2010 – Porte continentale et Corridor de commerce Ontario-Québec ;
- c) Note de M. Daniel Hargreaves, coordonnateur en planification du transport, datée du 9 septembre 2009 et relative au Budget 2010 – Projet-pilote d'interconnexion du transport adapté ;
- d) Rapport signé par M. Albin Tremblay, président pour le Canada – Plan Saint-Laurent, et M. Pierre Baril, Président pour le Québec – Plan Saint-Laurent, relatif à la Gestion intégrée du Saint-Laurent pour le développement durable – Mécanismes de gouvernance.

Référence : Bordereau d'information du 10 septembre 2009
Responsable : Secrétaire

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.


PRÉSIDENT DE LA SÉANCE


SECRÉTAIRE